



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Sous-Préfecture de Saint-Gaudens

Saint-Gaudens, le 16 mars 2018

LA SOUS-PRÉFÈTE

Affaire suivie par :

Téléphone : 05.61.94.67.51

Télécopie : 05.61.94.67.99

Courriel :

@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre de démission qui est effective à la date de sa réception par le maire.

Comme vous le savez, des élections partielles sont en cours à Saint-Béat et l'arrêté de convocation des électeurs est paru. Compte tenu des délais réglementaires, il n'est donc plus possible de prendre en compte votre démission dans le cadre des élections organisées prochainement. Le conseil municipal sera donc incomplet.

S'agissant de votre courrier, je regrette que votre volonté de défendre et d'aider la commune de Saint-Béat, après les inondations, n'ait pas trouvé à s'exprimer durant ces années, car de nombreux chantiers ont pourtant été ouverts, dans des domaines très différents, et nécessitaient l'action constructive de chacun.

Vous évoquez le mépris de l'Etat. Ce terme me paraît pour le moins étonnant au regard des efforts financiers très importants qu'il a décidés, sur tous les projets portés par la commune depuis 2013 et au regard de l'investissement des agents de l'Etat présents aux côtés des élus communaux. Beaucoup sont venus en appui de la commune sur un grand nombre de sujets, en complément de la mobilisation également très forte et constante du conseil régional et du conseil départemental.

S'agissant de la déviation, je rappelle que ce sont 142 millions d'euros que le conseil départemental, le conseil régional, et l'Etat financent, au titre de la solidarité départementale, régionale et nationale. Le chantier comprend sa part de difficultés apparues en cours d'études ou de travaux, mais il s'agit de l'un des plus gros chantiers conduits par l'Etat dans la région cette année, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes.

Si la déviation provisoire occasionne des désagréments pour quelques riverains, elle soulage la traversée de Marignac et Saint-Béat, pour partie. Vous évoquez une déviation posant des problèmes de sécurité. Je suis étonnée que vous n'évoquiez pas les problèmes de sécurité qui se posent aujourd'hui par la traversée de ces deux bourgs, par des centaines de camions, et concernant des riverains plus nombreux encore.

A ce propos, les financeurs du tunnel ont fait réaliser des travaux d'isolation phonique des habitations impactées par la déviation provisoire, de la même façon que cela a été fait à l'école. L'Etat sera très attentif à la mise en œuvre de la déviation provisoire et fera de nouvelles études acoustiques si nécessaire.

Par ailleurs, la DREAL a réalisé un cheminement piétonnier pour aller du centre ville vers la piscine. L'Etat participe très largement aux travaux de création d'un nouveau camping qui devrait voir le jour prochainement. L'Etat a co financé une étude sur le centre bourg en cours, qui permettra d'envisager des actions de redynamisation, désormais permises par le tunnel. Je rappelle que l'Etat a participé au financement des travaux de l'Eglise et du Trésor qui devraient démarrer prochainement.

Dernièrement, suite au risque de chute de blocs, l'Etat a apporté son soutien financier, à parité avec le conseil départemental et de façon particulièrement rapide, aux travaux de sécurisation dont le montant total est supérieur à 100 000 euros. Les travaux se sont déroulés dans l'urgence et grâce à la mobilisation des agents concernés de l'Etat et du conseil départemental, en lien avec le maire de la commune.

C'est bien parce que l'Etat croit en l'avenir de Saint-Béat (station de ski à proximité, tourisme de montagne, festival du marbre...) qu'il a accepté ces investissements exceptionnels pour la commune de Saint-Béat.


Il est important que tous ceux qui ont à cœur de défendre cette commune l'aident à développer une image positive.

S'agissant des regroupements de communes, l'initiative appartient aux élus et il semble qu'une précédente démarche ait échoué. L'Etat accompagnera toute demande en ce sens.

Je suis bien sûr disposée à évoquer ces points avec vous si vous le souhaitez, étant convaincue de la capacité de cette commune à développer des projets de développement autour des atouts dont elle dispose.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Saint-Gaudens ;


Marie-Paule DEMIGUEL

Monsieur Philippe COLOMBIE

Méliande

31440 SAINT-BEAT